

Rapport relatif à la prise en considération du postulat de Mme Nicole Rivet (PS) - « Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission désignée pour l'étude de ce postulat s'est réunie le mercredi 4 novembre 2020 à 19h30, dans la salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de

Mesdames Christine Hausherr de Maddalena (PLR)
Nicole Rivet (PS)
Messieurs Patrice Wenger (PLR)
Michel Bloch (PS)
Pierre Fontana (Les Verts)
Alexandre Stettler (UDC)
Jean Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I), *Président -rapporteur*

Le président ouvre la séance en saluant Mr le syndic Alain Grangier, représentant de la municipalité (Urbanisme et travaux), ainsi que les membres de la commission.

Après avoir rappelé le but du postulat, la parole est donnée à Mr le syndic qui a fait le point sur les objectifs proposés par le groupe de travail du postulat.

Il est recommandé une **sécurité accrue** sur tout le parcours, en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie. Ces dernières constituent toujours un obstacle pour la sécurité des cyclistes. Depuis le début de l'année, plusieurs de ces grilles ont été systématiquement remplacées par d'autres, plus adaptées, lors des travaux d'entretien des voies.

Le postulat parle aussi de : séparer de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons. La route de St-Maurice a une largeur de voie qui peut faciliter la signalisation et le marquage. Sur la RC 780, les anciens revêtements ont été remplacés par des enrobés bitumineux phono-absorbants avec un indice de vides plus élevé. La durée de vie des enrobés et la réduction du bruit sont des propriétés importantes qui sont à considérer pour une bonne qualité de voie cyclable.

La fluidité du trafic, quant à elle, peut être gérée en aménageant des SAS dans les carrefours qui n'en sont pas équipés. Aux feux rouges, les véhicules pourront s'arrêter 3 à 4 m avant les feux pour que les cyclistes aient le temps de démarrer.

Pour la **vague verte**, le centre-ville, comme on le voit, est dépourvu de feux de signalisation. C'est la courtoisie de chacun qui facilite la cohabitation entre véhicules et piétons. Une situation qui n'est pas toujours évidente pour les piétons.

La sécurité du carrefour (avenue des Baumes-avenue de Sully) doit être assurée. Sur ce parcours, des solutions doivent être trouvées pour permettre aux cyclistes venant en direction de Montreux de pouvoir tourner à droite sans rentrer en conflits avec les autres usagers. Pour les bus 207 et notamment

208 qui desservent l'arrêt de l'avenue des Baumes et qui doivent tenir leur horaire, des détecteurs seront positionnés à ce carrefour afin de réguler la circulation.

Sur la prise en considération de ce postulat, il y a le fond et la forme, d'après le syndic. Ce postulat est déposé le jour où le conseil communal a accepté un crédit municipal pour l'assainissement de la rue d'Entre-2-villes et la route de St-Maurice (Maladaire) pour plus de 4 millions de Frs. On peut se dire que ce postulat ne rime à rien. Mais on peut aussi admettre que cette collusion de date est peut-être le fruit d'un pur hasard. Pro Velo Riviera est un partenaire intéressant. L'association fait du bon travail et entretient d'excellents contacts avec le service d'Urbanisme et travaux. C'est appréciable le fait que ce postulat soit déposé dans toutes les autres communes en même temps. Ainsi la municipalité aura une vision globale de la situation avant de répondre à ce postulat.

Il invite donc la commission à prendre en considération le postulat.

Discussions

Circulant à vélo régulièrement sur le parcours La Tour-de-Peilz- Villeneuve, un commissaire remarque une différence visible entre les diverses communes traversées. En ce qui concerne la sécurité des usagers. Il est à constater aussi qu'aux endroits qui sont dépourvus de feux, les véhicules roulent moins vite pour laisser passer les piétons. Mais, c'est l'inverse quand il y a les feux. Cela, est un risque pour la sécurité. Les municipalités peuvent encore mieux faire pour assurer la sécurité des usagers même si notre commune n'est pas le pire endroit pour pratiquer le vélo.

Un autre exemple très concret à signaler. Sur la route de Chailly pour arriver sur la route de St-Maurice, pour le tourner à droite, il y a une bande cyclable sur St-Maurice et il y a un feu rouge. Aujourd'hui le cycliste attend que le feu soit vert pour passer. Une nouvelle loi permet dès 2021 de signaler que le tourner à droite pour vélo est autorisé, il s'agit juste d'un petit panneau. Ainsi le cycle peut s'enfiler tranquillement sur la droite le long de la bande cyclable sans gêner les véhicules. Il y a zéro risque, le vélo s'engage en laissant si nécessaire la priorité aux véhicules arrivant sur sa gauche. Ce sont des mesures simples à réaliser et il y a beaucoup d'endroits où le tourner à droite peut être mis en œuvre.

<https://www.pro-velo.ch/fr/themes/securite-routiere/regles-pour-le-traffic-cycliste/>

A noter que ce feu cité plus-haut est au bas d'une route en pente, d'où accroissement de la vitesse des 2 roues. Le concept de sécurité doit être pris en compte aussi.

La configuration de la route est à revoir aussi dans les zones où la cohabitation entre vélos et automobiles n'est pas toujours facile, surtout là où les bacs à fleurs gênent la circulation.

Le président remercie Mr le syndic pour les informations et explications données ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

Tour de table des commissaires

Des commissaires encouragent la municipalité à aller encore plus loin en ce qui concerne la sécurité des cyclistes.

Certains commissaires émettent des réserves sur le postulat. Pour eux des aménagements ne peuvent se faire aux détriments des autres usagers de la route, en particulier les automobilistes et les piétons. Ils déplorent qu'il y ait un mixte qui ne va pas très bien.

Mais d'autres estiment que la réalisation de cette voie cycliste le long du lac devra se faire à la satisfaction de tous les usagers tout en tenant compte aussi de la sécurité des cyclistes.

Les municipalités doivent se concerter pour faire une analyse complète du circuit afin de faire les adaptations nécessaires demandées dans le postulat.

Par 4 voix pour, 1 avis contraire et 2 abstentions, les commissaires se sont exprimés.

Conclusions

La commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers **de bien vouloir prendre en considération** le postulat de Mme Nicole Rivet et de le renvoyer à la municipalité pour étude.

Le président-rapporteur

Jean-Wilfrid Fils-Aimé

La Tour-de-Peilz, le 16 novembre 2020

Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

La Tour-de-Peilz le 03.08.2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 88,54% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve – Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours.

Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).

- le rapport *CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (2016¹)* - qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « *la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus.* » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe 1, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :

- en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
- en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes, trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;

¹ Certaines préconisations ont été réalisées depuis mais restent marginales

- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ), par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes, etc. ;

- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Aussi nous demandons que ce postulat soit renvoyé pour étude et discussions à une commission.

Nicole Rivet

Geneviève Pasche

Emina Ibrahimovic

Jean Wilfrid Fils-Aimé

Annexe au texte Postulat pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

Quelques arguments retenus par le groupe de travail :

- la mobilité cycliste est favorable à l'environnement notamment parce qu'elle contribue aux baisses d'émission de CO2 et des pollutions sonores, tout en investissant un espace limité ;
- de nombreuses études attestent que la mobilité cycliste - même électrique - est bonne pour la santé puisqu'elle favorise le mouvement ;
- des aménagements cyclistes sûrs et fluides encouragent et soutiennent le recours au vélo pour se rendre au travail, à l'école ou en formation, pour les loisirs individuels ou en famille ;
- des aménagements cyclistes favorisent une cohabitation tranquillisée avec le trafic motorisé ;
- le développement touristique d'une voie cycliste telle que préconisée ici constitue une offre et un atout supplémentaires pour la Riviera, tant pour les séjours en villégiature que pour les usagers d'un itinéraire entre Villeneuve et Vevey – actuellement d'ailleurs déconseillé par le site SuisseMobile en raison de sa dangerosité ;
- la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation pourra faire partie de la démarche RIVELAC.